



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Dechets radioactifs

Question écrite n° 60403

Texte de la question

M Jacques Godfrain demande a Mme le ministre de l'environnement ou en est la mise en service de la premiere phase des laboratoires de recherche et de developpement Atalante 1 au Commissariat a l'energie atomique de Marcoule, que le ministre de l'industrie a chiffre lors du debat sur la loi relative aux dechets nucleaires a 800 MF. Par ailleurs, ou en est le nouvel investissement des laboratoires Atalante 2 (Arthemis), complement d'Atalante 1, qui joue d'apres le ministre de l'industrie un role fondamental dans le programme SPIN de reduction des dechets nucleaires contenant des elements a vie longue.

Texte de la réponse

Reponse. - Le laboratoire Atalante doit regrouper sur le site de Marcoule les travaux de recherche relatifs aux dechets radioactifs. A ce titre, les equipes de recherche de Fontenay-aux-Roses ont deja ete partiellement transferees sur Marcoule. Atalante participera a court terme a l'amelioration des techniques de retraitement et a moyen et long terme aux etudes sur la reduction de la radiotoxicite des dechets a vie longue, conformement au programme de « separation-incineration » des dechets (SPIN). La mise en service d'Atalante 1 est subordonnee a une procedure de controles et d'autorisations multiples. Ainsi, le dossier de surete a ete constitue et transmis a la direction de la surete des installations nucleaires (DSIN) du ministere de l'industrie et du commerce exterieur. Les arretes relatifs aux rejets d'effluents liquides et gazeux sont parus au Journal officiel respectivement les 22 et 29 aout. De plus, la commission interministerielle de la securite nucleaire a realise une derniere inspection le 22 octobre, avant de remettre son rapport a la fin du mois de novembre au Premier ministre. Enfin, l'autorisation de mise en activite vient d'etre signee par les ministeres de l'industrie et de l'environnement. En consequence, le demarrage d'Atalante 1 interviendra avant la fin de l'annee. L'extension d'Atalante 1, denommee Atalante 2 ou Arthemis, prevue pour creer une chaine complete de procede de retraitement a ete differee en raison de contraintes budgetaires ; mais la mise en place des credits necessaires a sa realisation, initialement programme pour 1992, interviendra des 1993.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60403

Rubrique : Risques technologiques

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1992, page 3331